

Syngenta International SA

Media Office
CH-4002 Bâle
Suisse
Tél. : +41 61 323 2323
Fax : +41 61 323 2424

www.syngenta.com

Contacts médias :

Leandro Conti
Suisse +41 61 323 2323

Paul Minehart
États-Unis + 1 202 737 8913

Contacts analystes/investisseurs :

Jennifer Gough
Suisse +41 61 323 5059
États-Unis + 1 202 737 6521

Bastien Musy
Suisse +41 61 323 1910
États-Unis + 1 202 737 6520

**Communiqué aux médias**

Bâle, Suisse, le 26 avril 2016

Assemblée générale ordinaire de Syngenta

Lors de l'Assemblée générale ordinaire de Syngenta SA qui s'est tenue le 26 avril 2016, les 1337 actionnaires représentant 50,68 % de l'ensemble des actions ont approuvé toutes les propositions du Conseil d'administration.

Parmi les propositions approuvées par les actionnaires figurent notamment un dividende ordinaire de CHF 11.00 par action et un dividende spécial de CHF 5.00 par action, ce dernier étant subordonné au fait que l'offre publique d'achat de CNAC Saturn (NL) B.V., une filiale indirecte de China National Chemical Corporation, devienne inconditionnelle.

Tous les membres du Conseil d'administration ont été réélus pour un mandat d'un an, à l'exception de Jacques Vincent, qui a atteint l'âge limite prévu par les statuts et qui part à la retraite. Michel Demaré a été réélu Président du Conseil d'administration.

Dans son discours, Michel Demaré s'est exprimé sur l'offre de ChemChina: « Je suis fermement convaincu que cette transaction est véritablement dans l'intérêt de toutes les parties prenantes. Tout d'abord, Syngenta reste Syngenta. Notre siège social demeure à Bâle et nous restons une entreprise scientifique tournée vers l'innovation. Nous continuerons d'appliquer les normes les plus élevées en matière de gouvernance, d'éthique et de reporting, et notre propriétaire investira dans l'entreprise avec une vision à long terme, ce qui apportera la stabilité nécessaire à une entreprise dont le cycle d'investissement est long. Nous sommes ainsi dans une excellente position pour assurer aux agriculteurs la continuité du choix pendant de nombreuses années.

Le prix de 465 dollars par action plus un dividende spécial de 5 francs suisses ne reflète pas seulement notre performance passée, mais aussi une partie du potentiel futur de l'entreprise; il est donc complet et juste. Le Conseil d'administration vous invite à proposer vos actions dans le cadre de l'offre, qui a débuté le 23 mars ».

Remarque à l'attention des rédacteurs:

Le discours du Président, la présentation du CEO, des photos et d'autres informations relatives à l'Assemblée générale ordinaire sont disponibles à l'adresse <http://www.agm-2016.syngenta.com>

À propos de Syngenta

Syngenta est une entreprise leader dans le secteur de l'agriculture qui aide à améliorer la sécurité alimentaire dans le monde en permettant à des millions d'agriculteurs de faire un meilleur usage des ressources naturelles disponibles. Par nos capacités scientifiques de premier plan et nos solutions novatrices pour les cultures, nos 28 000 collaborateurs œuvrent dans plus de 90 pays pour transformer la manière de cultiver les plantes. Nous nous engageons à prévenir la dégradation des sols, améliorer la biodiversité et revitaliser les communautés rurales. Pour en savoir plus, consultez www.syngenta.com et www.goodgrowthplan.com. Suivez-nous sur Twitter® à l'adresse www.twitter.com/Syngenta.

Informations additionnelles et où les trouver

Cette annonce est faite exclusivement à titre informatif et ne saurait nullement constituer une offre d'achat ou la sollicitation d'une offre de vente des titres de la société. La sollicitation et l'offre d'achat des titres de la société ne seront faites qu'au titre du prospectus d'offre suisse et de l'offre d'achat et des autres documents afférents à l'offre effectuée aux Etats-Unis qui ont été déposés auprès de la Security and Exchange Commission (« SEC »). Les investisseurs et détenteurs de titres sont priés de lire attentivement la déclaration d'offre publique sur le formulaire TO déposé par l'offrant auprès de la SEC ainsi que la déclaration de sollicitation/recommandation sur le formulaire 14d-9 relativement à l'offre publique aux Etats-Unis déposée par la société auprès de la SEC, ces documents comportant des informations importantes, notamment les termes et conditions de l'offre. Les investisseurs et détenteurs de titres pourront obtenir un exemplaire gratuit de cette documentation et des autres documents déposés par l'offrant et la société auprès de la SEC sur le site internet de la SEC www.sec.gov. Les investisseurs et détenteurs de titres pourront également obtenir un exemplaire gratuit de la déclaration de sollicitation/recommandation et des autres documents déposés auprès de la SEC par la société sur le site internet www.syngenta.com.

Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Certaines des déclarations contenues dans ce communiqué constituent des déclarations prospectives, incluant des déclarations relatives à la réalisation attendue de l'offre publique en suisse et de l'offre publique aux États-Unis, qui impliquent un certain nombre de risques et d'incertitudes, notamment des conditions suspensives de réalisation de l'acquisition telles que les autorisations réglementaires de l'opération et l'apport à l'offre d'au moins 67% des actions émises de la société, la possibilité que la transaction ne soit pas réalisée, ainsi que d'autres risques et incertitudes discutés dans la documentation publique déposée par la société auprès de la SEC, notamment à la section « facteurs de risques » du formulaire 20-F de la société déposé le 11 février 2016, ainsi que dans les documents relatifs à l'offre publique déposés par l'offrant et la déclaration de sollicitation/recommandation déposée par la société. Ces déclarations sont basées sur des perspectives, hypothèses, estimations et projections actuelles, comportant des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs pouvant faire en sorte que les résultats, les niveaux d'activité, la performance ou les réalisations diffèrent de manière significative au regard desdites déclarations prospectives. Ces déclarations sont généralement identifiées par l'emploi de termes ou de phrases tels que « croit », « prévoit », « s'attend à », « a l'intention », « envisage », « peut », « devrait », « estime », « prédit », « potentiel », « continue » ou la formulation négative de ces termes, l'emploi du futur ou l'emploi d'autres expressions similaires. Si les hypothèses sous-jacentes s'avèrent inexactes, ou que des risques inconnus ou des incertitudes se concrétisent, les résultats réels ou le calendrier des événements pourraient changer de façon significative des résultats ou du calendrier discutés dans les déclarations prospectives. Des lors, le lecteur ne doit pas se fier indument à ces déclarations prospectives. L'offrant, China National Chemical Corporation, et la société déclinent toute intention ou obligation d'actualiser toute déclaration prospective en conséquence des développements survenus ultérieurement à ce communiqué.